

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2023.100 – Demande de subvention au département du Doubs – Soutien aux Manifestations culturelles.

Monsieur le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU le dispositif financier du département du Doubs « Soutien aux manifestations culturelles »

VU l'organisation du Festival de l'Environnement dont la ville partage l'organisation avec l'association Focus Haut Doubs Nature

CONSIDÉRANT la nécessité de sensibiliser la population à la protection de la nature et de l'environnement,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de :

- Solliciter un soutien financier auprès du département du Doubs au titre du dispositif « soutien aux manifestations culturelles » pour le financement d'une partie de l'évènement du Forum de l'environnement se déroulant les 6, 7 et 8 septembre 2024
- D'autoriser la signature de tous les documents afférant à ce dossier.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Accusé réception Préfecture le 22 décembre 2023
Publié sur le site internet le 22 décembre 2023

Maïche, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

